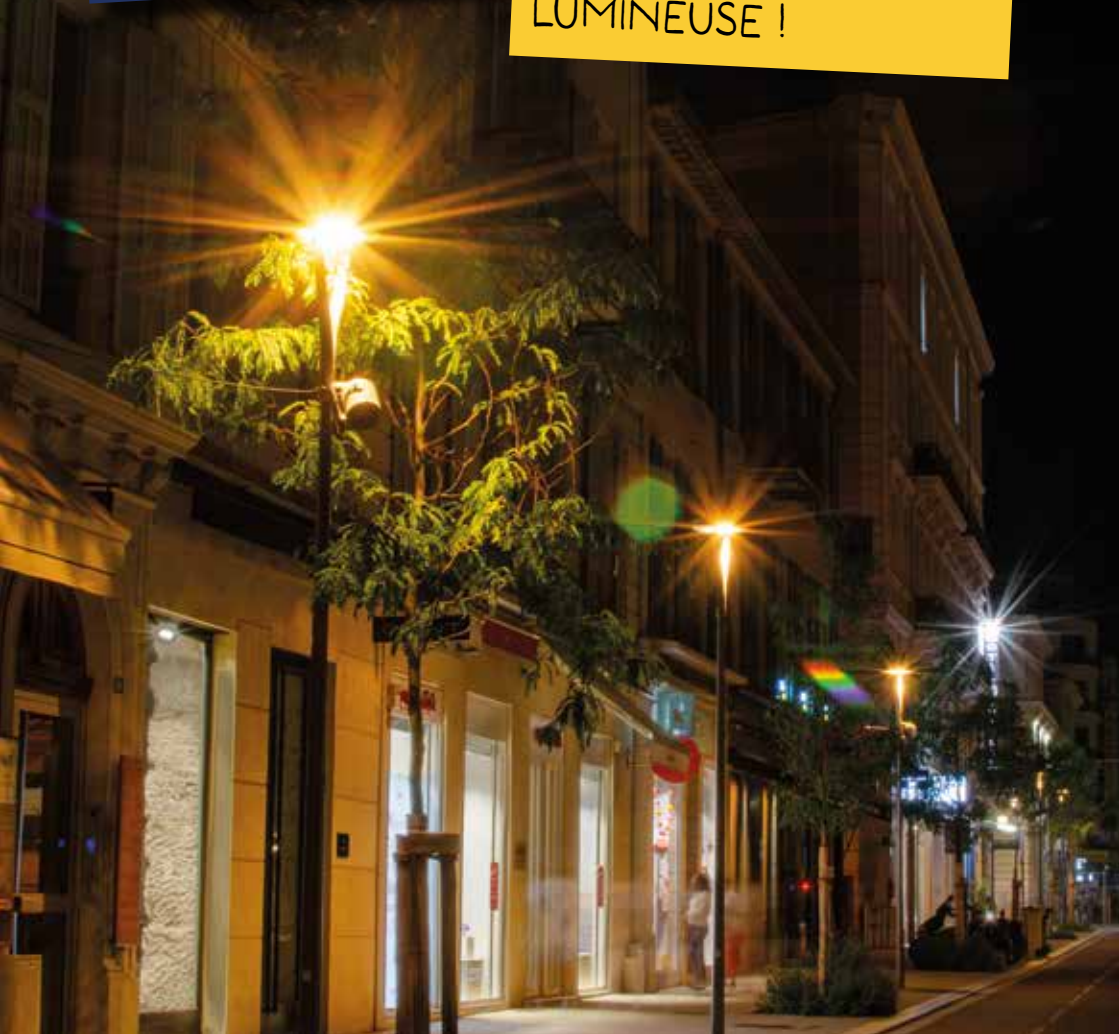


**UN COMMERÇANT ÉCLAIRÉ
EST UN COMMERÇANT
QUI ÉTEINT !**

**STOP À LA POLLUTION
LUMINEUSE !**



**#ILove
#NICE**



VILLE DE NICE

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

COMMENT AGIR EN TANT QUE COMMERÇANT ?

- ★ Supprimer les éclairages inutiles, décoratifs et les boules*
- ★ Limiter l'éclairage de vos façades et l'intensité.
- ★ Ne pas éclairer les haies ou la végétation.
- ★ Diriger toujours le flux lumineux vers le bas et non pas vers le ciel.
- ★ Installer des systèmes d'éclairage avec détecteurs de mouvements.
- ★ Installer des éclairages plutôt chauds ($\leq 2\,200\text{ K}$) pour limiter la lumière bleue.
- ★ Éteindre tous les éclairages dès cessation de votre activité.



ÉTEINDRE, C'EST METTRE EN LUMIÈRE VOTRE COMMERCE !

- **Valorisation de l'image** de votre commerce
- **Engagement** dans une démarche de sobriété et de lutte contre la pollution lumineuse
- **Économie financière** et d'énergie

L'ÉCLAIRAGE DE MON COMMERCE DOIT RESPECTER LA LOI



1 Les enseignes lumineuses* (non numériques) doivent être éteintes entre 23h et 7h lorsque l'activité a cessé.

- Les enseignes numériques doivent faire l'objet d'une dérogation et doivent être éteintes entre 22h et 8h.
- Si votre activité cesse ou commence entre 22h et 8h du matin, les enseignes sont éteintes au plus tard 1h après cessation de l'activité et peuvent être allumées 1h avant la reprise de cette activité.

2 Les publicités lumineuses et/ou numériques* doivent être éteintes de 23h à 7h et sont autorisées sous conditions selon le Règlement Local de la Publicité métropolitain (RPLm).

3 Les vitrines doivent être éteintes à 1h du matin** au plus tard ou 1h après la cessation de l'activité et sont allumées à 7h du matin au plus tôt ou 1h avant le début de l'activité.



QUE RISQUEZ-VOUS ?

Toute infraction est passible d'une **amende de 750 €** par éclairage irrégulier (article R. 583-7 du code de l'environnement)

* Voir le Règlement Local de la Publicité Métropolitain : disponible sur nicedazur.org

** Voir l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018

LA MÉTROPOLE ENGAGÉE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE DEPUIS 2016 !

La Métropole gère désormais l'éclairage public de son territoire.

Déjà une trentaine de communes sont engagées vers un éclairage raisonné :

- ✓ Pour tout nouvel éclairage : implantation de lanternes à température chaude en 2 200 k moins impactantes sur la santé et la biodiversité.
- ✓ Diminution de l'intensité lumineuse des éclairages publics récents entre 23h et 5h.
- ✓ Extinctions partielles voire totales sur les zones à très forts enjeux écologiques.
- ✓ Économies d'énergies par le déploiement du LED et du dispositif écowatt.
- ✓ Suppression des points lumineux superflus.
- ✓ Opérations de sensibilisation des habitants à la pollution lumineuse.



Le saviez-vous ?

Quels bénéfices en terme d'énergie et de climat ?

- ★ Éteindre c'est économiser : l'éclairage public représente en moyenne 42% de la facture électrique des communes
- ★ Éteindre c'est lutter contre le réchauffement climatique : l'électricité destinée à l'éclairage représente 5% des émissions de gaz à effet de serre.



RÉPONSES ÉCLAIRÉES AUX QUESTIONS FRÉQUENTES

Y'a-t-il plus d'accidents ou de cambriolages dans les zones non éclairées ?

NON Si l'éclairage public rassure les citoyens, ses effets sécuritaires ne sont pas démontrés, tant sur la sécurité civile que sur la sécurité routière. Il y a plus de tags sous un éclairage public que sur un support non éclairé.

La lumière artificielle est-elle responsable du déclin des lucioles ?

OUI Les éclairages artificiels altèrent la perception des mâles qui ne parviennent plus à repérer la lumière émise par les femelles, ce qui empêche la reproduction.

La lumière artificielle favorise-t-elle la reproduction des pigeons ?

OUI Chez le pigeon, l'éclairage allonge artificiellement le jour, ce qui intensifie la ponte.

LA POLLUTION LUMINEUSE : QUELS IMPACTS ?

Le saviez-vous ?



En moyenne en France, 150 insectes meurent sous chaque lampadaire toutes les nuits, notamment les papillons.



OBSERVATION DU CIEL

85% du ciel en France est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse



ÉNERGIE

En France, l'éclairage représente entre **10 et 11% de la consommation totale d'électricité**



SANTÉ

Impact sur le **sommeil : problèmes de mémorisation, cancers...**



CLIMAT

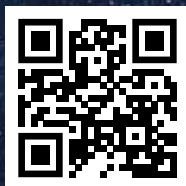
L'éclairage serait responsable de l'émission de **1,15 milliard de tonnes de CO₂** par an au niveau mondial et de **5,6 millions de tonnes en France**



BIODIVERSITÉ

Effet d'attraction et de répulsion des espèces, collision, désorientation, impact sur les espèces dépendantes du rythme jour/nuit...

POUR PLUS D'INFORMATIONS



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

**ENGAGÉE CONTRE
LA POLLUTION LUMINEUSE
POUR LA BIODIVERSITÉ**